



Attaque contre les structures du contrôle fiscal dans le Rhône

Rencontre intersyndicale informelle avec le DRFiP :

ZERO DIALOGUE

Nous avons rencontré ce jour le directeur régional. FO lui a présenté la pétition signée par une large majorité des agents de la sphère du contrôle fiscal. Cet texte demande le retrait de ce projet de dislocation des services.

Nous avons dénoncé le fond de la démarche ainsi que la brutalité de la méthode qui consiste à présenter un projet qui n'a pas fait l'objet d'une consultation en amont. De même nous avons pointé la « dé-territorialisation » de l'exercice des missions qui comme dans les autres missions aboutit à couper le lien entre les services et le terrain fiscal ce qui ne manque jamais d'être désastreux.

FO a également dénoncé le double discours consistant à invoquer le renforcement du contrôle fiscal » tout en continuant à supprimer des emplois.

Le directeur a d'emblée fait montre d'une étonnante agressivité laissant mal augurer la suite des échanges. De fait, il s'est borné à refuser le simple constat de l'absence d'écoute en amont sans apporter le moindre élément pouvant établir le contraire.

Pire encore, il a explicitement refusé l'idée même d'une négociation sur le sujet après avoir rejeté la possibilité de retirer son projet.

La remise en cause du travail (et des structures) existant transpire dans beaucoup des propos tenus... Malgré une entame formelle prétendant le contraire. La notion de productivité est réapparue à plusieurs reprises dans le propos directionnel. Nous avons aujourd'hui échappé au concept de « client »...

L'absence de réalisation de contrôle sur place de la part de certains collègues a été pointée par la direction. Cette démarche laisse entre-voir des remises en cause à venir.

Au sujet des changements dans les situations individuelles liées aux restructurations, la direction a osé prendre exemple sur le traitement des dossiers individuels dans le cadre du NRP...

FO-DRFiP69 s'inquiète de la pente prise. Décisions non concertées et absence d'écoute. **Nous verrons, dans un cadre intersyndical et après consultation avec les collègues concernés, les voies et moyens à utiliser pour défendre nos vues.**

Lyon, le 25 juillet 2023